

Étudiants étrangers

Parcours vers la résidence permanente

IMPORTANT : Les politiques et programmes peuvent être modifiés.

Veuillez consulter

www.canada.ca/immigration

pour obtenir l'information à jour.



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada



Ordre du jour

- Travailler au Canada avant et après l'obtention du diplôme
- Concepts importants
- Voies d'accès à la résidence permanente au Québec
- Questions et réponses

Acquérir de l'expérience de travail en tant qu'étudiant

- Sur le campus – heures illimitées
- Hors campus – mise à jour
- Programme coop ou stage –
permis de travail exigé





Après avoir terminé votre programme d'études

Voulez-vous quitter le Canada?

- Cessez de travailler avant l'expiration de votre permis d'études ou dans les 90 jours

Voulez-vous rester au Canada?

- Commencez un nouveau programme d'études
- Présentez une demande de permis de travail
- Changez votre statut pour celui de visiteur

Qu'est-ce qu'un permis de travail post-diplôme (PTPD)?

- Permis de travail ouvert
- La durée de validité du PTPD varie (de 8 mois à 3 ans)
- Délivré une seule fois dans une vie
- Présentez une demande dans les 180 jours
- Si vous présentez votre demande pendant que votre permis d'études est toujours valide, vous pouvez commencer immédiatement à travailler à temps plein



Répercussions de la COVID-19

- **Admissibilité au PTPD**
 - Vous devez étudier à temps plein à l'automne 2020
- **Apprentissage à distance**
 - Si vous étudiez déjà en ligne depuis l'extérieur du Canada, vous pourrez toujours terminer jusqu'à 100% de votre programme en ligne sans affecter l'admissibilité au PGWP.
 - Si vous commencez un programme entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023, ou si vous faites une demande de permis d'études avant le 31 août 2023, vous pourrez terminer jusqu'à 50 % de votre programme en ligne depuis l'extérieur du Canada sans affecter l'admissibilité au PGWP.
 - Le temps passé à étudier en ligne depuis le Canada compte toujours. Cependant, assister aux cours en personne est fortement encouragé.



Répercussions de la COVID-19 - suite

Permis de travail ouverts pour les personnes dont le PTPD est expiré ou arrive à expiration

- Divers scénarios pour les PTPD qui expirent entre le 2 octobre 2022 et le 31 décembre 2022
- Vous devez postuler en ligne si votre PTPD a expiré entre le 20 septembre 2021 et le 1er octobre 2022
- Toutes les demandes de permis de travail dans le cadre de cette nouvelle mesure doivent être soumises en ligne avant le 31 décembre 2022. Vous ne pouvez pas demander ce permis de travail à un point d'entrée.
- Vous recevrez un courriel vous autorisant à travailler jusqu'au 31 mai 2023.





Concepts importants

- Statut d'immigration
- Statut conservé
- Formalités d'entrée

Outil « Venir au Canada »

Classification nationale des professions (CNP)

FÉER 0 : Postes de gestion

FÉER 1 : Emplois professionnels

FÉER 2 : Emplois techniques et métiers spécialisés
(exigeant > 2 ans d'études postsecondaires)

FÉER 3 : Emplois semi-spécialisés
(exigeant < 2 ans d'études postsecondaires)

FÉER 4 : Emplois de premier échelon

FÉER 5 : Emplois de premier échelon



Programmes économiques de résidence permanente au Québec

Gouvernement du Québec (MIFI):

- Sélectionne les candidats
- Détermine les critères de sélection
- Émet les Certificats de sélection du Québec

Gouvernement du Canada (IRCC):

- Accorde le droit d'établissement
- Vérifie l'admissibilité des candidats
- Octroie la résidence permanente et la citoyenneté



Entrée express

1. Créer un profil
2. Bassin de candidats
3. Recevoir une invitation à présenter une demande
4. Présenter une demande





Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF)

Expérience de travail

1 année de travail continu dans une profession correspondant au niveau de FÉER 0, 1, 2 ou 3 au cours des 10 dernières années

Connaissances linguistiques

NCLC 7

Études

Études secondaires ou niveau supérieur

Autre

Obligation d'obtenir au moins 67 points dans la grille du PTQF



Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) (TMSF)

Expérience de travail

2 ans dans l'une des professions désignées correspondant au niveau de FÉER 2 ou 3 au cours des 5 dernières années

Connaissances linguistiques

Niveau NCLC 5 pour l'expression orale + la compréhension orale
Niveau NCLC 4 pour la compréhension écrite + l'expression écrite

Études

Obligation de satisfaire aux exigences du métier spécialisé

Autre

Obligation d'avoir une offre d'emploi à temps plein ou une certification professionnelle



Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)

Expérience de travail

12 mois au Canada dans une profession correspondant au niveau de FÉER 0, 1, 2 ou 3 au cours des 3 dernières années

Connaissances linguistiques

Niveau NCLC 7 pour les niveaux de FÉER 0 et 1 de la CNP
Niveau NCLC 5 pour les niveaux de FÉER 2 et 3 de la CNP

Études

Aucune

Autre

Expérience professionnelle acquise (étudiant non admissible)

Pour de plus amples renseignements

RAPPEL : Les politiques et les programmes peuvent changer.
Veuillez consulter le www.canada.ca/immigration
pour obtenir des renseignements à jour.

Centre de soutien à la clientèle d'IRCC :
1-888-242-2100

Formulaire Web d'IRCC :
<https://www.cic.gc.ca/francais/contacts/formulaire-web.asp>



Anglais : [@CitCanada](https://www.facebook.com/CitCanada)
Français : [@CitImmCanFR](https://www.facebook.com/CitImmCanFR)



Anglais : [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)
Français : [@CitImmCanFR](https://twitter.com/CitImmCanFR)



[CitImmCanada](https://www.youtube.com/CitImmCanada)